

Groupe scolaire Marguerite Thiébold

1a Rue des Mines

67330 BOUXWILLER

## Conseil d'école du mardi 5 novembre 2024

Sous la présidence de M. Neuhard, Directeur du groupe scolaire étaient :

### Présents :

- M. Lezaire, adjoint au Maire de Bouxwiller ; Mme Kern, adjointe au Maire de Printzheim ;
- Mme Hamm, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire;
- Mesdames les représentantes des parents d'élèves : Heng Morgenroth Aline, Decker Véronique, Holtzscherer Linda, Jesel Julie, Paoli Lydia, Marjorie Chanut, Joanna Luft, Brunner Solène, Hild Eyla, Reixel Julia, Marie-Catherine Braunecker ;
- Mmes les enseignantes : Mischler Valérie, Haeffele Noëlle, Fortmann Rosine, Schneider Christelle, Farnert Elodie, Mehl Elodie, Herrmann Sandra, Gaire Sophie, Armand Valérie, Schneider Régine, Dudt-Tournier Carole, Kempf Nathalie, Bonin Aurore, Desarzens Amélie, Klein Claudia, Mazuy Camille, Pourtoy Amandine.
- Mme l'ATSEM : Boos Bauer Patricia ;
- Mme la directrice du périscolaire : Lostetter Isabelle.

### Absents excusés :

- Mme Genouël, IEN ;
- M. Eichholtzer, Maire de Printzheim ;
- Mmes Armand, Assmann, enseignantes ;
- Mmes Jaeck, Woynas, Fischbach, Quaeybeur, Baltzer, représentantes des parents d'élève.

M. Neuhard accueille les participants et ouvre la séance à 18h30.

Mme Kempf assure le rôle de secrétaire de séance.

Le PV du dernier conseil d'école a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour tel que présenté par M. Neuhard et figurant sur les convocations est adopté :

1. Résultat des élections – Installation du Conseil
2. Rappel des attributions et du fonctionnement du Conseil
3. Informations sur le fonctionnement de l'école :
  - Effectifs et organisation pédagogique
  - Résultats des évaluations nationales
  - Suivi des élèves en difficulté
  - Sécurité
  - Lecture et vote du règlement intérieur
  - Projet d'école et activités
  - Coopérative scolaire
  - Informations diverses

Après un rapide tour de table, les différents points sont abordés.

## 1. Résultat des élections – Installation du Conseil

Les élections ont eu lieu le 11 octobre 2024.

Les élections se sont bien déroulées avec une augmentation du taux de participation (54,64 % cette année contre 51,69 % l'année scolaire dernière).

Nombre d'inscrits : 474

Nombre de votants : 259

Nombre de votes blancs ou nuls : 41

Nombre de suffrages exprimés : 218

Taux de participation : 54,64 %

Les 16 sièges sont pourvus.

Conformément à ce qui avait été décidé lors du premier conseil d'école de l'année scolaire dernière, l'élection a eu lieu uniquement par correspondance. **Pour l'année scolaire prochaine, il a été décidé de poursuivre le vote par correspondance.**

Un trombinoscope ainsi que les adresses mails des parents délégués sera affiché aux entrées des écoles.

## 2. Rappel des attributions et du fonctionnement du Conseil

### **Composition et compétences du conseil d'école**

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire. Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Le conseil d'école donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré.

Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet

d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers

b) L'organisation des aides spécialisées.

### 3. Informations sur le fonctionnement de l'école :

#### - Effectifs et organisation pédagogique

Les effectifs et l'organisation pédagogique au 5 novembre 2024 sont les suivants

:

TPS/MS: Mme SCHNEIDER Christelle / Mme MASCART Sylvie (ATSEM) 8 PS/14 MS : 22 élèves

TPS/PS/MS: Mme FARNERT Elodie / Mme Sylvie ETTER (ATSEM) :

TPS/4PS/15/MS: 20 élèves

PS/GS Mme MISCHLER / Mme Sandra BAUER (ATSEM) 11 PS/13 GS: 24 élèves

PS/GS Mme FORTMANN / Mme SCHWARTZ Laura (ATSEM) 11 PS/ 12 GS : 23 élèves

PS/GS – Mme HAEFFELE / BOOS Patricia (ATSEM) 11 PS /13 GS : 24 élèves

#### **Total maternelle 113**

CP Madame BONIN 17

CP Madame MEHL 16

CE1 Madame SCHNEIDER 20

CE1 Madame KLEIN 23

CE2 Madame ARMAND 23

CE2 Madame HERRMANN 23

CM1/CM2 Madame DESARZENS 7/19 26

CM1 Madame DUDT-TOURNIER 25

CM1 Madame GAIRE 26

CM2 Mme KEMPF 27

**Total élémentaire 226**

**Total groupe scolaire 339**

ULIS ECOLE Madame POURTOY 12

½ poste UPE2A: Madame ASSMANN 8

5 ATSEM à l'école maternelle. Laura est également chargée de l'accueil du matin à l'élémentaire dès 7h15 et Sandra et Sylvie assurent l'accueil à la maternelle.

5 AESH accompagnent des enfants suite à des décisions de la MDPH - 1 AESH collective épaulé Mme POURTOY dans le regroupement ULIS.

Les personnes qui assurent l'enseignement religieux en confessionnel le jeudi matin : Mmes CRESSWELL et FRANZ. Pour l'instant il n'y a pas d'intervenante pour la religion catholique.

Les élèves dispensés ou d'autres confessions suivent un enseignement civique et moral.

L'allemand est assuré dans les classes par les enseignantes (échange de service entre Mme SCHNEIDER Régine et Mme DUDT-TOURNIER).

- Présentation de l'ULIS par Mme POURTOY (fonctionnement, besoins, projets...). Il y aurait éventuellement un besoin d'ouvrir un deuxième dispositif d'ULIS à l'école.

- Présentation de l'UPE2A : UPE2A à Bouxwiller (situation en octobre 2024)

Il y a 8 élèves allophones scolarisés en UPE2A, suivis 4 fois par semaine les mardis et jeudis.

L'enseignante UPE2A prend également en charge 2 groupes d'élèves français ayant des besoins au niveau du langage et de la compréhension : cela concerne 7 élèves de l'école.

- **Réunions parents-enseignants** : toutes les réunions de classes de rentrée ont eu lieu au mois de septembre. L'APEEB a été présentée lors de ces réunions par Mmes HILD ou CHANAT.

- **Admissions et radiations** :

3 radiations : toutes à l'élémentaire : 1 CP, 1 CE2 et 1 CM2.

55 nouvelles admissions :

- 1 TPS, 35 PS, 2 MS, 1 GS, 1CP, 1 CE1, 1 CE2, 3 CM1, 5 CM2

## - Auto-évaluation sur le harcèlement du CE2 au CM2 lors de la journée NAH le 7 novembre.

Le directeur rappelle la **définition du harcèlement** :

En milieu scolaire, le harcèlement est le fait, pour un élève ou un groupe d'élèves, de faire subir **de manière répétée** à un camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents.

Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

### Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle alors d'harcèlement.

\* La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

\* La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement.

\* L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde généralement sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- Un handicap (physique, psychique ou mental)
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier
- Des centres d'intérêts différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Lors de la **journée du 7 novembre**, les élèves du CE2 au CM2 complèteront une grille d'auto-évaluation avec les questions suivantes : comment te sens-tu ? Comment cela se passe-t-il avec les autres élèves de l'école ? As-tu l'impression d'être embêté(e) souvent dans ton école ou sur Internet...

**Dans les classes :** webinaire sur le cyberharcèlement (1 jour une actu) au CM1, une vidéo sur le harcèlement de l'Académie de Bordeaux (CM2) et webinaire organisé par Milan sur les moqueries (CE2).

A la maternelle et au CP, lecture d'une BD « Maël, le Roi des bêtises ».

### **- Résultats des évaluations nationales**

A la rentrée 2024, tous les élèves du CP au CM2 ont passé des évaluations nationales en français et mathématiques dans le but de repérer au plus vite les élèves qui présentent des fragilités afin qu'ils puissent bénéficier d'adaptation et de moyens de compensation. Les résultats de ces tests ont été présentés aux parents à la suite d'entretiens individuels.

**Points de vigilance au CP:** Reconnaître les différentes écritures d'une lettre, comprendre des mots à l'oral en français et placer un nombre sur une ligne graduée, résoudre des problèmes en mathématiques.

**Points de vigilance au CE1:** Écrire des mots en français et placer un nombre sur une droite graduée.

**Points de vigilance au CE2 :** Utiliser des marques d'accord pour les noms et les adjectifs, différencier les principales classes de mots en français et résoudre des problèmes, mémoriser des faits numériques.

**Points de vigilance au CM1:** Différencier les principales classes de mots, reconnaître les principaux constituants de la phrase en français et mémoriser des faits numériques, poser et calculer en mathématiques.

**Points de vigilance au CM2 :** Maîtriser l'accord du verbe conjugué, reconnaître les principaux constituants de la phrase en français et poser et calculer, mémoriser des faits numériques en mathématiques.

Comme pour l'école élémentaire, de tels tests concernent également **les élèves de 6ème**. Les résultats de ces tests ont été communiqués à l'école élémentaire par le collège :

**Points de vigilances en 6ème :** Test spécifique en étude de la langue – lexicque, comprendre et mobiliser le lexicque en français et test spécifique en résolution de problèmes : résoudre des problèmes en utilisant des nombres et des grandeurs.

### **- Suivi des élèves en difficulté**

#### **- APC**

Les 36 heures d'APC (activités pédagogiques complémentaires) ont été réparties sur l'année scolaire d'après un planning défini (pas d'APC en décembre – juin).

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

**Nouveauté cette année : Mme Assmann organisera des APC pour les élèves allophones avec leurs parents.**

- **Stages de réussite** : un stage de réussite s'est tenu lors de la dernière semaine du mois d'août (Mme Kempf au collège de Bouxwiller et Mme Kormann à l'école élémentaire). Un autre stage a eu lieu la première semaine des vacances de la Toussaint avec Mmes Dudt-Tournier, Klein et Kempf.

- **Elèves à besoins particuliers :**

- PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). Il s'agit d'un plan d'actions pouvant être mis en place pour un élève s'il rencontre des difficultés d'apprentissage dans sa scolarité. Cette année nous avons mis en place des PPRE comportement avec un système de permis à points pour améliorer le temps de récréation.

- Suppression du RASED à la suite du départ de Mme VAUBOURG. Il s'agit d'une perte d'une grande ressource pour l'école.

- 7 Équipes de suivi de scolarisation (ESS) jusqu'à présent. L'équipe de suivi de scolarisation (ESS) est chargée d'assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) concernant les élèves handicapés.

Se réunissant au moins une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PPS (projet personnalisé de scolarisation) et de sa mise en œuvre, l'ESS a pour mission d'en faciliter la mise en place et d'en assurer le suivi sur la base des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Exerçant une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire de l'élève handicapé, elle peut, à ce titre, si elle le juge nécessaire, faire à la CDAPH des propositions d'évolution ou de modifications du PPS. Avec l'accord des parents de l'élève, et si elle le juge utile, l'ESS peut également proposer une révision de l'orientation de l'élève. M. PAILLE est le nouveau référent handicap.

- 2 Équipes éducatives. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

- 5 PAI à l'élémentaire et 3 PAI à la maternelle. Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant. Il est élaboré à la demande de la famille et/ou du directeur avec l'accord de la famille. Il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil. Le document est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le directeur. Il est ensuite communiqué aux personnes de la communauté éducative. Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre. Le PAI peut aussi être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie ou en prévision d'un voyage ou d'une sortie scolaire.

## - Sécurité

Les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Attentat-Intrusion et Risques Majeurs ont été mis à jour à la rentrée. Un exercice attentat-intrusion a eu lieu la dernière semaine avant les vacances à la maternelle et à l'élémentaire. Les enfants ont été avertis tout comme les enseignantes. Il faudrait envisager un deuxième moyen de donner l'alerte (au micro, alarme spécifique, alerte visuelle...).

Alertes incendies : un exercice incendie a eu lieu le 19 septembre 2024 à l'élémentaire et le 20 septembre à la maternelle. Les enfants et le personnel ont été prévenus.

- Lecture et vote du règlement intérieur (disponible sur le blog de l'école qui est en cours de restructuration). Les horaires de l'après-midi ont été modifiés et les avenants suivant ont été ajoutés :

Suppression de la mention : « l'école accueille des TPS dès 2 ans ». L'école n'entre plus dans le cadre de l'accueil des élèves en TPS.

## - Projet d'école et activités :

Le projet d'école 2019 a été reconduit avec les trois objectifs suivants :

- **Renforcer la maîtrise du langage oral et écrit dans tous les champs disciplinaires en optimisant les ressources locales.**

### Les actions retenues cette année :

- Développer des séances de langage et enrichir le vocabulaire suite à des sorties de proximité (musée, sorties PEAC, EPAHD etc.) à l'aide de supports photographiques.
- Favoriser des rencontres sportives et culturelles.
- Participer au Marathon de l'orthographe : travail de réinvestissement des règles apprises.
- Participer à la Course aux nombres.

- **Améliorer la qualité de la vie scolaire : développer et renforcer les conditions pour mieux apprendre et pour mieux vivre ensemble.**

### Les actions retenues cette année :

- Aider les enfants à accéder à la culture. Profiter de l'offre de sorties de la Communauté des communes dans le cadre du PEAC, construire et présenter à la communauté éducative un spectacle de fin d'année au château de Lichtenberg (musique, chants et danses), assister à des spectacles (Espace Rohan - théâtre du marché aux grains)...

Toutes ces actions aboutiront à des productions d'écrits qui alimenteront le blog de l'école, le journal communal ...

- Promouvoir des actions en faveur du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique suite à la labellisation EDD : protection de l'environnement, mise en place de lieux de collectes (piles, crayons usagés, cartouches ...), visite de déchetterie, tri de déchets (Smictom et "Monde et nature").

Élection d'éco-délégués. Une demande de renouvellement de la labellisation a été effectuée début septembre.

- Améliorer le temps de récréation pour promouvoir une meilleure entente entre les enfants et éviter conflits et accidents : récréations décalées cycle 2 et cycle 3 avec mise à disposition de différents jeux, proposer des messages clairs pour désamorcer les petits conflits entre les élèves, permis de jouer.

A la maternelle, récréations décalées entre les classes 1-2-3 et 4-5.

- Accueil au portail les après-midis à la maternelle puis dans la cour (les parents n'entrent plus dans la cour les après-midis).

- Elections des délégués de classe qui se réuniront une fois par mois avec le directeur pour débattre sur des projets afin d'améliorer la vie à l'école

➤ **Assurer et renforcer le suivi et l'accompagnement de chaque élève.**

- Mise en place d'ateliers de décrochage l'après-midi en faveur des enfants de MS-GS dans le domaine des maths et du français.

- Travail de prévention en ateliers, travail de remédiation (cibler les difficultés rencontrées / évaluations nationales) en ateliers avec l'aide de l'enseignante UPE2A dans les domaines du français (déchiffrement, lecture fluente) et des mathématiques (numération et calculs).

- Poursuite de la mise en place d'un fonctionnement inclusif de l'école à travers les axes et actions définis dans le projet de dispositif ULIS. Rentrée dans les classes d'inclusion pour tous les élèves. Mise en place d'un suivi par l'ULIS selon les domaines impactés par la situation de handicap. Vivre ensemble avec une meilleure connaissance des différences : projet ULIS, partage d'outils et d'informations au sein de l'équipe.

- Bien accueillir à l'école maternelle : permettre des échanges oraux entre l'élève et les adultes, développer la faculté de comprendre, d'appliquer et de respecter des règles du jeu, de jouer en groupes ou seul dans le calme.

- Bien accueillir à l'élémentaire : réaliser un livret d'accueil pour les nouveaux élèves, notamment les allophones.

**Les sorties/projets de classe du premier trimestre :**

**A la maternelle et à l'élémentaire :**

- Interventions du SMICTOM (GS, CE2, CM).
- Semaine du goût pour les cycles 1 et 2 : cycle1 : confection de soupes en lien avec le conte « Boucle d'or ». Cycle 2 : au CP, vocabulaire en allemand sur les plats de toutes les couleurs et au CE1, plats du pays d'origine des élèves.
- Fabrication des lampions et répétition des chants pour le défilé de la Saint Martin du 8 novembre.

**A la maternelle :**

- Spectacle de marionnettes "Boucle d'or"
- Projet contes (lecture de contes, fabrication d'un livre...)

## A l'élémentaire :

- Ecole la plus sportive au stade de football de Bouxwiller avec distribution de médailles pour les trois premiers de chaque classe (groupe des garçons, groupe des filles) le 14 octobre.
  - Sortie au Bastberg avec le musée (Mélanie Le Hirt a présenté des légendes des sorcières du Bastberg) le 11 octobre 2024 (CM1 de Mme Dudt-Tournier).
  - Petit déjeuner à l'école CM1 de Mme Dudt-Tournier et CE1 de Mme Schneider (semaine du goût et leçon nutrition) le 18 novembre.
  - Dans le cadre de « Musique à l'école » subventionnée par la Ville de Bouxwiller, les interventions de M. Lux ont commencé en octobre pour le cycle 3. Le deuxième intervenant Mme Lucille Lissac interviendra à partir de ce vendredi pour le cycle 2.
  - Action « Dessins de Noël pour nos soldats ». Une manifestation de remise officielle des diplômes de participation avec les militaires et les élus sera à prévoir en juin (éventuellement au centre culturel).
  - Cérémonie du 11 novembre: lectures et chants pour les élèves du CM1 et du CM2.
- CP et CE1 : sortie golf de Soufflenheim dans le cadre de la découverte d'un sport différent à chaque période.
- Sensibilisation collective buccodentaire des élèves de GS et de CP.

### **- Coopérative scolaire :**

Le directeur qui est également le mandataire de la coopérative scolaire 415 présente le bilan de l'année scolaire 2023-2024 et rappelle que la cotisation de 15 euros à l'élémentaire et 20 euros à la maternelle permet de financer des sorties/spectacles pour les élèves. En outre, l'affiliation à l'OCCE67 permet notamment de bénéficier d'une assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative hors temps scolaire (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires).

### **Année 2024-2025**

Solde 16 288,70 euros, dont seront déduits dès début septembre : cotisation coop et USEP (907,80 + 802,50 euros), régie d'avance (1850 euros) et spectacle maternelle (500 euros) : 4060,30 euros

Subvention APEEB : 2300 euros (bénéfices de la fête de l'école).

**La coopérative scolaire donnera 24 euros par élèves pour l'année scolaire 2024-2025**

**Le directeur remercie encore une fois l'APEEB et la commune pour les différentes subventions.**

### **- Périscolaire :**

Il y a actuellement 130 inscrits (35 à l'annexe). Il y a un important groupe de petits cette année. La salle Saint Léger commence à être trop petite. Les projets sont revus à la baisse du fait du déménagement. Le thème cette année est l'art. Le nouveau bâtiment devrait être fonctionnel en juin 2025. Il n'y aura ainsi plus besoin de transport des maternelles à 16h15. La directrice est à mi-temps dans cette fonction car elle a également la fonction de coordination des différentes structures périscolaires.

### **- Communication des parents d'élèves de l'APEEB :**

Mme Hild présente un bilan de l'année scolaire 2023-2024 qui a été très dense et marquante. Elle a demandé beaucoup d'investissement en temps avec plusieurs réunions des membres du comité. La fête de l'école était à grande échelle avec 370 tartes flambées, 400 saucisses consommées, par exemple.

L'APEEB a participé au forum des associations ce qui a permis de se rapprocher d'autres associations comme

par exemple Arcoboux. Halloween a très bien fonctionné, il a même fallu refuser des enfants.

Quelques idées de programme : le 21 juin on pourrait enchaîner après la fête de l'école du 20 juin par un après-midi jeux puis la fête de la musique en fin de journée.

Quelques inquiétudes concernant le nombre de membres du comité pour l'année scolaire 2025/2026 (perte de 4 membres).

**- Divers:**

- Photos de classe en avril
- Saint Martin le 8 novembre. Les différents postes lors de la vente sont attribués.
- Fête de l'école le 20 juin : le centre culturel a été réservé.
- Veillée de Noël 17 décembre : les élèves présenteront trois chants sous la conduite de Jean Claude LUX.

**- Communication des élus de Bouxwiller :**

M. Lezair a bien pris note d'une éventuelle demande d'ouverture d'une ULIS. Il confirme que le renouvellement d'une partie des ordinateurs sera inscrit au budget et a noté la demande des parents d'élèves de positionner les policiers municipaux lorsqu'ils sont à deux au passage piétons devant l'école rue des Mines et au passage piétons au Bd du Général Bolgert.

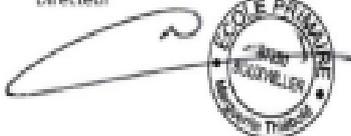
Mme Hamm remercie l'ensemble de l'assistance et rappelle la date de la veillée de Noël du 17 décembre au Centre culturel.

L'ensemble des points composant l'ordre du jour ayant été abordé et aucune question complémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20h15. Le directeur invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Mme Kempf, Secrétaire de séance

M. Neuhard, Directeur

Laurent NEUHARD  
Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Neuhard', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ÉCOLE PRIMAIRE' at the top, 'BOUXWILLER' in the center, and '57100 THAMING' at the bottom.